

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°08/2020

L'an **deux mil vingt**, le 20 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain **TUDURI**, Maire.

Présents : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mmes Eugénie **GRAND**, Anne-Marie **SPIRLI**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mmes Pascale **MERCIER**, Catherine **LEPETIT**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : M. Jean-Pierre **KHELLOUFI** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : Mme Nathalie **GALARD**, M. Franck **POSSEY**, Mme Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Sarah **DEROUSSIN**.

M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE DE PONT DE CHERUY – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020

Exposé du Maire

Le 12 octobre dernier, l'Association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chéruy a organisé un concours de pêche sur la Bourbre, à savoir le "Challenge de la Municipalité".

Cette manifestation a connu un succès important et mérité, au vu de l'affluence des participants et de la qualité des prises.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à cette association.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue une subvention exceptionnelle de **600 €** à l'Association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chérury, pour l'organisation du "Challenge de la Municipalité" qui s'est déroulé le 12 octobre 2019 sur la Bourbre.

☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention sur les crédits portés au budget 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 24 février 2020
Le Maire,

